

## FAQ – Formation supérieure Charpentier

Les questions suivantes ont été posées lors de la visioconférence du jeudi 26 novembre 2020. C'est M. Christian Würmli qui y a répondu.

- ❖ Combien de personnes sont intéressées par la formation et pour le concours d'entrée ?  
**Le nombre d'inscrit à la formation.**
- ❖ Le premier tronc commun débute en août 2021, mais le suivant ne sera pas avant 2024 ?  
**Exact, en janvier 2024.**
- ❖ Avec la nouvelle réforme, peut-on directement suivre la formation de contremaître à la suite d'un CFC, après le tronc commun ?  
**Oui.**
- ❖ Est-ce juste que pour participer au brevet de contremaître il faut avoir passé par celui de chef d'équipe ?  
**Non, les deux formations commencent en même temps par le tronc commun.**
- ❖ Faut-il toujours avoir 3-4 années d'expériences pour pouvoir se présenter au brevet de contremaître ?  
**Une année d'expérience pour chef d'équipe, et trois ans pour le contremaître à l'admission de l'examen. Les années après CFC de formation comptent.**
- ❖ Qu'entendez-vous par 3 ans d'expérience ?  
Pour le chef d'équipe :  
 Sont admis à l'examen les candidats qui :  
 a) ont le certificat fédéral de capacité de charpentier / charpentière CFC ;  
 et  
 b) ont au moins un an d'expérience professionnelle à compter de la fin de leur apprentissage dans le domaine de la construction en bois.  
  
Pour le contremaître :  
 Sont admis à l'examen les candidats qui :  
 a) ont le certificat fédéral de capacité charpentier/charpentière CFC ;  
 et  
 b) justifient d'au moins trois ans d'expérience professionnelle après leur apprentissage dans une entreprise de charpente, dont un an d'expérience dans la préparation du travail (connaissances en CAO, préparation du travail en général et contact avec la clientèle).
- ❖ Après avoir obtenu le diplôme de chef d'équipe, faut-il recommencer la formation dès le tronc commun pour poursuivre avec une formation de contremaître ?  
**Non, le tronc commun étant acquis, la formation recommencera après celui-ci.**

- ❖ Quand est-il des personnes au bénéfice d'un ancien diplôme de chef d'équipe ?  
 Il y a une formation spécialement conçue qui commence en janvier 2021 uniquement pour ces personnes. Actuellement, il reste encore 4 places !
- ❖ Ceux qui ont fini l'ancien diplôme de chef d'équipe continueront-ils avec l'ancien système pour la formation de contremaître ?  
 Non.
- ❖ Sera-t-il possible de ne faire que le tronc commun et de poursuivre la formation deux ans plus tard ?  
 Oui, éventuellement.
- ❖ Quand et à quel stade les formations commenceront-elles ?  
 Fin août 2021.
- ❖ Y'a-t-il des examens pratiques ?  
 Non.
- ❖ Y'aura-t-il des rattrapages en cas d'échecs aux examens finaux ? (Pour les deux formations)  
 Des petits cours de rattrapage seront mis en place, à évaluer selon le nombre de personnes et de branches à réviser.
- ❖ Est-il possible d'avoir plus d'informations sur le concours d'entrée ?  
 Des petits exemples seront mis à disposition sur le site de l'école dès janvier 2021.
- ❖ Est-ce que le concours d'entrée est payant ?  
 Non.
- ❖ Faut-il suivre des cours préparatoires (ex. Dessin) avant de commencer la formation ?  
 Normalement, non.
- ❖ Est-ce que les places au cours de contremaître sont limitées, autrement dit, est-ce qu'à la suite du tronc commun, seuls les meilleurs candidats sont admis ?  
 Lors du bilan intermédiaire, la situation de chaque candidat sera discutée avec la commission. Un élève ne démontrant pas les compétences nécessaires pour poursuivre la formation de contremaître sera aiguillé sur celle de chef d'équipe. Le choix reviendra au candidat, il n'y a pas d'obligation.
- ❖ Cette fameuse division, est-ce qu'il y a un examen ?  
 Un bilan intermédiaire à la suite du tronc commun.
- ❖ Est-ce que les paiements peuvent être échelonnés ou la totalité du montant doit-il être réglé avant le début de la formation ?  
 Non, une facture sera éditée est payée avant chaque début de module.
- ❖ Les cours auront-ils lieu le vendredi et le samedi ?  
 Oui.

- ❖ Combien de vendredi au total ?  
En principe, moitié-moitié. Il n'y a pas de cours durant toute l'année. En principe, aucun cours ne se déroula durant les vacances scolaires.
- ❖ Combien de périodes représentent une journée de formation ?  
8 périodes.
- ❖ Les cours qui débuteront en janvier 2021 seront-ils en présentiel ou par visioconférence ?  
Cette décision sera prise en fonction des directives du moment. Les deux cas sont possibles, mais les cours en présentiel seront privilégiés.
- ❖ Est-ce que l'ensemble des dessins se feront sur Cadwork ?  
Ce ne sera pas forcément ce logiciel, mais la DAO est un outil indispensable.
- ❖ Est-ce que la formation pour la maîtrise sera également présentée ?  
Pas pour le moment.
- ❖ Faut-il se procurer un ordinateur portable pour suivre les cours ?  
Oui, l'outil informatique est fortement conseillé.
- ❖ Quand est-ce que des informations nous parviendront concernant les horaires de la formation qui débutera en janvier ?  
Dans une quinzaine de jours.